

FCB. 67. 2

Niaux, le 6 Mars 1909

Cher Maître,

J'ai vu il y a quelques jours le  
receveur D. l'enregistrement de Carascan  
et je lui fis part de votre  
juste réclamation. Il me répondit  
qu'il vous avait adressé le  
reçu depuis plusieurs jours.  
Est-ce vrai?

Vous m'avez chargé aussi,  
il y a quelque temps, de demander  
à M. le Préfet de vous autoriser  
à faire des fouilles dans la  
grotte de Niaux et ses environs.  
M. le Préfet est tout disposé  
à vous donner cette autorisation,  
mais il est nécessaire, paraît-il,  
que vous lui en fassiez la  
demande écrite.

Lors de votre dernière visite  
à la grotte, nous avons  
vivement regretté que la

bonne n'ait pas trouvé la clef  
pour vous la remettre.  
Cela dut vous contrarier beaucoup  
puisque vous fûtes obligé de  
scier le cadenas à la lime,  
ce qui dut vous prendre assez  
de temps.

À votre retour de voyage,  
je fis réparer de suite le cadenas  
de manière à pouvoir fermer  
la grotte avec les mêmes  
clefs.

J'espère que votre santé est  
excellente et que nous aurons  
bientôt le plaisir de vous  
revoir.

Mme et Mlle Blazy se  
rappellent à votre bon  
souvenir, et moi je me dis

Vous très dévoué

Blazy